



Merville, le 27 mai 2026

Madame, Monsieur,

Suite à l'inscription de votre enfant en 6^e, nous vous prions de trouver ci-joint une **proposition de pré-rentrée** (3 séances de 3 heures en français et en mathématiques pour prendre ses marques avant la rentrée de septembre) et le document présentant l'option bilangue. Pour cette option, si le nombre de demandes dépasse l'effectif maximum (28), un petit entretien de motivation se déroulera le jeudi 2 juillet au matin. Merci de compléter le formulaire, même si vous avez fait la demande lors de l'inscription en ligne.

D'autre part, nous vous confirmons que la rentrée scolaire pour les élèves de 6^e aura lieu le :

Mardi 1er septembre 2026 à 08h30.

La distribution des livres et fournitures aux élèves de 6^e se déroulera le mardi 25 août de 10h00 à midi. La liste des fournitures, pour ceux qui ne les prennent pas au collège, est à retirer au secrétariat du 2 au 13 juillet ou à partir du 17 août.

Concernant le transport scolaire, pour bénéficier de la gratuité du transport, l'élève doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre élève externe, demi-pensionnaire ou interne
- Etre domicilié en Région Hauts-de-France
- Etre élève de maternelle/primaire, collégien ou lycéen, et scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat
- Respecter, pour les élèves de l'enseignement privé, la carte scolaire de l'enseignement public (c'est-à-dire le secteur scolaire dans lequel l'élève aurait été scolarisé s'il n'avait pas été inscrit dans un établissement privé sous contrat)
- Parcourir une distance supérieure ou égale à 3 km pour se rendre à l'établissement scolaire
- Disposer d'un transport en commun correspondant au besoin du trajet domicile/établissement scolaire.

La demande de prise en charge est informatisée <https://inscription-mobilites.hautsdefrance.fr> : simple et rapide, l'inscription en ligne qui prend moins de 5 minutes, vous permet de consulter en temps réel l'état d'avancement des dossiers et de télécharger les prises en charge 2026/2027 directement depuis votre domicile (à compter du mois de juillet) après instruction des demandes par les services régionaux.

Ce site internet sera opérationnel à partir de la **1^{ère} semaine de juin** pour la rentrée 2026.

L'inscription doit être effectuée **avant le 6 juillet 2026** pour obtenir la carte de transport scolaire avant la rentrée (au-delà de cette date, le site reste ouvert mais la délivrance de la carte ne peut être garantie pour la rentrée de septembre).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments dévoués.

D. VASSEUR
Directeur

P.S. Le règlement des transports a été déposé sous l'onglet « documents » Ecole Directe.